

Domaine Public

934

DP

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
12 janvier 1989
Vingt-sixième année

Affaire Kopp, et après ?

Après les péripéties de la démission de la première conseillère fédérale, la classe politique passe aux actes: les radicaux cherchent un *papabile* — les *papabili* leur manquent — et, avec l'élection d'un successeur, le courant normal des affaires politiques sera rétabli dans un mois.

Faut-il tourner la page et oublier cette mauvaise expérience, comme le font les skieurs après un slalom raté? La chose serait possible s'il ne s'agissait que d'un épisode accidentel. Mais ce genre d'accident risque de se reproduire, avec d'autres acteurs que Madame et Monsieur Kopp. Nous ne sommes pas les seuls à le penser, puisque le conseiller national Reichling, UDC zurichois, souhaite que le Parlement légifère afin que les activités privées et professionnelles des conjoint-e-s n'empêchent pas le bon fonctionnement du mandat de Mesdames et Messieurs les conseillers fédéraux.

Mais attention! Une telle loi relèverait de la même égalité qu'une disposition qui interdirait, aussi bien aux riches qu'aux pauvres, de dormir sous les ponts. Car si la femme traditionnelle du politicien exceptionnel s'assujettit — pour ne pas dire se sacrifie — à la carrière de son mari, tel n'est certainement pas la règle pour les maris traditionnels des politiciennes exceptionnelles. Dès lors, les hommes seraient certes formellement touchés par de telles restrictions, mais, en réalité, ce sont les femmes qui en feraient les frais. On ne peut nier que, indépendamment d'une éventuelle réglementation, un contrôle plus sévère de la situation personnelle des candidats au Conseil fédéral risque d'aboutir à une discrimination supplémentaire dont les femmes seraient les premières victimes: les futures Liliane et Elisabeth n'auront plus aucune chance si elles ne sont pas célibataires, veuves ou divorcées.

Le véritable problème, celui d'un mélange néfaste des intérêts privés et publics, est de nature structurelle.

Car notre culture politique se base justement sur les interrelations étroites entre économie, société et Etat. Le système de milice veut que l'on participe, avec des qualités acquises dans le privé, aux affaires publiques. Une carrière parallèle sur les plans économique et politique est généralement bien vue. La constitution stipule d'ailleurs que «*les milieux intéressés* (doivent être) *écoutés*» dans le domaine de la politique économique.

Il semble que cette culture en est arrivée à un point où ses vertus de coopération entre Etat et particuliers se transforment de plus en plus en mécanisme de corruption entre intérêts privés et publics. Les inconvénients de cet enchevêtrement sont visibles chaque jour, dans bon nombre de communes, de Morges à Arbon. Les parlementaires bourgeois qui réclament une radiographie des conjoint-e-s collectionnent sans gêne les sièges lucratifs dans des conseils d'administration. Quelle hypocrisie! Peu importe les revenus laissés par ces mandats, mais il faut se souvenir du darwinisme social des économistes du néo-libéralisme: «*There is no such thing as a free lunch.*» Les politiciens peuvent-ils encore échapper aux pièges de la politique des âmes vendues? Avant que le nombre de scandales augmente encore, avant que la collusion opaque entre intérêts privés et publics devienne la mauvaise règle, il faut passer à la réforme structurelle. Le digne principe de la séparation entre pouvoirs législatif et exécutif devrait également s'appliquer dans l'esprit d'une meilleure séparation entre intérêts publics et privés. Davantage de transparence dans le domaine du lobbying, règles concernant la récusation des parlementaires dans toutes les affaires où ils défendent leur lunch d'administrateur: ce seraient les débuts d'une réforme indispensable pour la survie de notre culture politique.

Des usines dans la ville

(jpb) Genève a mal à son développement. La ville du bout du lac présente tous les symptômes qui accompagnent une croissance anarchique: spéculation foncière, engorgement du trafic, hypertrophie du secteur tertiaire, marché du logement déséquilibré et centré sur les hauts revenus. Certes, les pouvoirs publics ne disposent pas de toutes les compétences nécessaires pour contrecarrer cette évolution. Mais quand ils en ont les moyens, ils renoncent à en faire usage. Une situation qui reflète l'absence de conception d'ensemble de la part du Conseil d'Etat, plus porté au bricolage politique qu'à la maîtrise du développement du canton. A cet égard l'affaire d'ABB-Sécheron est exemplaire du cafoillage gouvernemental.

Rappel: l'été dernier, *Le Courrier* révèle que l'entreprise métallurgique de Sécheron, rachetée par Brown Boveri, désire se défaire de ses terrains (70'000 m² dont 60'000 en zone industrielle) pour s'installer à la périphérie après restructuration. Le financier Nessim Gaon, fort de l'appui financier de la Banque hypothécaire, un institut public dont la participation étonne dans ce genre d'affaire, est preneur avec un projet qui conjugue logements (54% de la surface dont la moitié de logements sociaux), tertiaire (40%) et industrie (6%). La nature et le gigantisme du projet — bâtiments de 32 m de hauteur! — s'expliquent par le prix demandé: 3000 francs le mètre carré. A ce prix-là il est difficile de faire mieux.

La réaction de la FTMH, de la gauche et des écologistes est claire: pas question de déclasser ces terrains industriels à proximité de la gare de Cornavin, alors que les nouvelles entreprises ont peine à se loger. Le Conseil d'Etat n'est pas chaud non plus; il aurait peine à justifier un projet comportant si peu de logements sociaux.

Sauver des emplois bernois

En décembre, la FTMH, à la suite d'une étude approfondie, dit-elle, change d'avis. Elle appuie un déclassement partiel des terrains de Sécheron et une installation de l'usine de transformateurs à la périphérie, seule solution à même de dégager les 100 millions de francs nécessaires à la reconstruction à l'extérieur, au financement du plan social et à l'effacement des dettes accumulées. Pour notre part, nous voyons dans ce revirement l'influence de la FTMH-Berne qui, en appuyant les intérêts de la multinationale ABB à Genève, cherche

à sauvegarder les emplois industriels de Baden.

Le Conseil d'Etat emboîte le pas. Pour sauver la substance industrielle d'ABB-Sécheron, il accepte le déclassement et la mise à disposition d'un terrain à l'extérieur pour la nouvelle usine de transformateurs. Il accepte également un prix de vente aux alentours de 2000 francs le mètre carré à condition que 70% des logements soient à caractère social et construits par des investisseurs à long terme.

L'enjeu

A première vue le projet défendu par le Conseil d'Etat paraît intéressant, puisqu'il vise à la fois à sauvegarder l'activité industrielle de Sécheron et à répondre à la demande de logements à loyers abordables, en évitant toute spéculation. Pourtant une analyse plus poussée montre que ces avantages sont illusoire. Le logement d'abord. Le prix de vente évoqué — environ 2000 francs le mètre carré — ne permet pas de construire des logements sociaux à des conditions acceptables. L'équilibre financier d'un tel projet implique une densité d'habitation qui dépasse l'entendement. Le besoin de quelques milliers d'appartements supplémentaires justifie-t-il d'édifier des logements en vogue il y a deux décennies et dont nous avons honte aujourd'hui? En préconisant ce projet, le Conseil d'Etat prend une lourde responsabilité et montre le peu de cas qu'il fait du bien-être des futurs locataires.

L'industrie ensuite. La sauvegarde de la substance industrielle genevoise est un objectif justifié. Encore faut-il être au clair sur la nature de cette substance porteuse d'avenir. Depuis bientôt trente ans, la grande industrie genevoise, pour

n'avoir pas su s'adapter au marché, est en difficulté: licenciements, fermetures, rachats par des groupes étrangers et alémaniques se sont succédés. L'histoire de Sécheron s'inscrit dans cette droite ligne de l'échec: rachat par BBC, deux tiers des emplois supprimés, transfert des activités rentables en Suisse alémanique.

Défendre les intérêts genevois

Nous en sommes au dernier acte: il ne reste plus qu'à tirer la rente foncière par le déclassement d'un terrain situé au centre de l'agglomération. Dans la stratégie planétaire de la multinationale ABB, l'avenir industriel de Genève ne compte pas. C'est ce que le Conseil d'Etat ne comprend pas (on ne veut pas comprendre?). Contre paiement comptant, ABB promet de reprendre la construction des transformateurs dans une zone industrielle périphérique. Pour combien de temps? A la première occasion, le groupe suédois-helvétique revendra son usine et son droit de superficie au plus offrant. L'échange est décidément par trop inégal.

L'avenir industriel genevois ne se construira pas avec des chevaux de retour fatigués mais avec des activités nouvelles basées sur des techniques de pointe et moins friandes en espace. Si du moins la collectivité genevoise ne brade pas les terrains disponibles au profit de projets immobiliers déments.

La presse locale a largement évoqué le bras de fer qui, dans cette affaire, oppose Christian Grobet, président du Département des travaux publics, à Jean-Philippe Maître, responsable de l'Economie publique. Notons au passage que nous attendions plus de dynamisme et d'imagination de la part du jeune magistrat démocrate-chrétien: les coups de gueule et l'appui qu'il apporte à ABB ne font pas une politique économique. Le bras de fer, nous aimerions le voir entre le Conseil d'Etat, conscient de l'enjeu, et ABB aux prétentions exorbitantes. Déjà le gouvernement genevois s'est fait piéger par les Ateliers des Charmilles (DP 921). Un nouveau faux pas dans l'affaire de Sécheron et c'est la porte ouverte à la spéculation sur d'autres terrains industriels urbains, en premier lieu celui d'Hispano. A tendre le cou sans résister, les Genevois seront malvenus de se plaindre de la domination alémanique. ■

La Romandie existe-t-elle encore ?

(pi) Nous avons été parmi les premiers à vous présenter un problème qui va encore faire l'actualité dans les années qui viennent: le choix d'un tracé pour une véritable liaison ferroviaire à grande vitesse entre la Suisse romande et Paris d'un côté, Milan de l'autre. A l'heure actuelle en effet, le TGV partant de Lausanne ne rejoint une ligne performante qu'à Aisy, bien au-delà de Dijon, et celui au départ de Genève ne la trouve qu'à Mâcon.

Deux projets sont sur le tapis: une bretelle Genève - Mâcon, fruit d'une étude du bureau Bonnard et Gardel, qui ramènerait le trajet Genève - Paris à 2h30, soit une heure de moins qu'actuellement, et ferait gagner 50 minutes pour

aller à Lyon; les Lausannois seraient alors plus vite au bord de la Seine en passant par Genève que par Vallorbe. Une modernisation du tracé historique, par Vallorbe et Dijon, permettrait également un gain de temps important, mais ne profiterait pas aux Genevois (voir à ce sujet DP 923 du 13.10.88).

En organisant une conférence de presse pour faire connaître le projet Bonnard et Gardel, le conseiller d'Etat Jean-Philippe Maître a, tout en s'en défendant — relations de bon voisinage obligent — marqué un but genevois. Et des représentants des régions concernées, seuls les sénateurs de l'Ain et de la Haute-Savoie étaient «utiles»: ce sont eux qui frappent aux portes des ministères et de

la direction de la SNCF lorsque des conseillers d'Etat souhaitent faire remonter leur dossier sur le haut de la pile. Le représentant valaisan n'a pu que dire tout le bien qu'il pense des projets rapprochant Sion de Paris et le porte-parole du syndic de Lausanne qu'il lui importait peu de savoir si le TGV arrivait de Genève ou de Vallorbe. Quant au représentant du Département vaudois des travaux publics, la parole ne lui a même pas été donnée, M. Maître ne s'étant apparemment pas aperçu de sa présence.

Le projet Bonnard et Gardel est évidemment intéressant et a de fortes chances d'aboutir: en plus de Genève, il avantage tout l'arc lémanique ainsi que les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie qui comptent sur la Suisse pour leur fournir une «capitale régionale». Et par souci d'efficacité, Genève a tout intérêt à ne pas trop se soucier de ses voisins confédérés: les Vaudois sont déchirés entre ce projet et le tracé historique par Vallorbe; Berne, Fribourg et Neuchâtel auraient intérêt à voir se développer un axe par Pontarlier et Dijon...

La réalisation du projet franco-genevois va pourtant provoquer quelques bouleversements en Suisse romande: perte d'importance de Lausanne comme nœud ferroviaire, renforcement de l'arc lémanique au détriment de l'arrière-pays, retards probables dans l'amélioration des relations entre Berne, Neuchâtel et Paris, etc. Il serait donc temps de dépasser les discours vantant une unité qui n'a aucune raison d'exister et qui ne trompent personne et de s'asseoir autour d'une table: il ne s'agira pas de choisir une variante — tant mieux si le tracé proposé par les Genevois voit le jour, il avantage suffisamment de monde pour mériter d'être soutenu — mais de discuter des conséquences de sa réalisation. Faut-il abandonner quelques régions marginales au profit du développement des centres? Faut-il prévoir des mesures d'accompagnement pour tirer tout le profit de cette réalisation? Indépendamment du soutien à un tracé, de nombreuses questions devraient être posées à l'échelle romande.

Il serait donc temps que la Conférence ferroviaire romande, présentée comme organe chapeautant ces projets mais qui n'est en fait qu'un stamm de conseillers d'Etat sans pouvoir, nous prouve son utilité. ■

SCOLARITE ZURICHOISE

Souplesse et intégration

(cfp) A Zurich, un vote positif des électeurs du cinquième arrondissement scolaire va permettre l'instauration d'une nouvelle structure du degré supérieur de l'enseignement dans ce quartier, visant à tenir compte de sa situation particulière — la population étrangère y est très nombreuse. L'essai n'est pas isolé, puisque neuf communes campagnardes testent déjà une organisation analogue, l'expérience la plus ancienne, à Buchs, ayant commencé en 1977.

A l'heure actuelle, tous les jeunes Zurichois de douze ans sont dirigés soit vers l'école secondaire, soit vers l'école moyenne (Realschule), soit vers le degré supérieur de l'école primaire. Dans le cercle de ce quartier industriel, deux divisions seulement seront constituées: les classes de niveau supérieur, correspondant à celles de l'école secondaire actuelle, et les classes de base. Pour deux branches essentielles — les mathématiques et l'allemand — il y aura des degrés d'enseignement distincts qui regrouperont des élèves, venant de classes parallèles, répartis dans ces cours à niveau selon leur rythme d'apprentissage

et leurs capacités. Un changement important consiste dans le fait que l'allemand, et non plus le français, fait l'objet de cet enseignement par niveaux. Ce choix correspond à la structure démographique du quartier où la grande majorité des élèves — trois sur quatre — ne sont pas de langue maternelle allemande: on constate que l'enseignement du français est souvent assez facilement assimilé par les élèves provenant de pays latins; il leur cause moins de difficultés que l'étude de l'allemand.

A noter que les élèves suisses suivront également les cours de langue et de culture nationales, réservés auparavant aux seuls étrangers. Ces cours (deux heures par semaine) sont déjà donnés en italien, en portugais, en serbo-croate, en grec et en turc.

Jusqu'à aujourd'hui, certains parents germanophones de ce quartier avaient tendance à le quitter à l'approche du début de la scolarité de leurs enfants. On espère que la nouvelle organisation de l'enseignement, mieux adaptée aux besoins de tous, freinera cette émigration. ■

Le Jura, première décennie

(jd) Il y a dix ans, le Jura devenait le 23^e canton suisse. Cet anniversaire est l'occasion, pour certains commentateurs, de louer les institutions helvétiques qui ont fait preuve de la souplesse nécessaire à la création d'un nouveau canton. Un certificat de bon fonctionnement qui ne doit pas faire oublier la longue lutte des militants jurassiens et les coups de boutoir qu'ils ont dû asséner à l'officialité helvétique pour se faire entendre.

Dix ans d'indépendance, c'est aussi la possibilité de dresser un bilan des avantages obtenus; ainsi le Rassemblement jurassien n'a pas manqué de souligner la situation économique favorable du nouveau canton, comparée à la stagnation du Jura sud.

Chez certains militants séparatistes, la déception est toutefois visible. Il faut dire que la barre des espérances avait été placée fort haut: justice sociale et progrès, transparence du pouvoir, égalité entre les sexes, bref un canton pas comme les autres, forgé dans la lutte de

libération. Mais le coude à coude fraternel et direct du combat séparatiste a fait place aux institutions et à leur inertie, à la bureaucratie et à la main-mise des partis sur les rouages du pouvoir, au copinage et au clientélisme. Rien de pire qu'ailleurs en Suisse.

Situer le Laufonnais

(cfp) La question du Laufonnais est devenue actuelle depuis la décision du Tribunal fédéral d'annuler le vote du 11 septembre 1983 favorable au maintien de ce district alémanique et catholique au sein du canton de Berne. Lorsque la procédure aura été adoptée, les électeurs du district de Laufon seront de nouveau interrogés pour savoir s'ils désirent vraiment rester bernois ou s'ils préfèrent un rattachement au demi-canton de Bâle-Campagne.

Mais qui connaît Laufon et son district à part les Jurassiens, des Bâlois et des Soleurois? Pour s'y rendre commodément de Berne en train, il faut traverser deux autres cantons, Soleure et Jura. A la gare de Laufon, un distributeur indique le rattachement du district à la communauté tarifaire mise en place par les deux Bâle et à laquelle participent également les cantons de Soleure, du Jura et d'Argovie. L'abonnement émis par la communauté a été acquis par plus du 13% de la population pendant la première année d'existence. Les treize communes du Laufonnais

forment un petit district marginal dans le canton de Berne, ce qui leur laisse peu de possibilités d'influencer les décisions cantonales. Cette portion du canton de Berne compte pourtant un peu plus d'habitants que le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures.

Le canton a au moins autant d'attaches avec Bâle qu'avec Berne. La partie historique de la cité de Laufon ne ressemble d'ailleurs à aucune autre ville bernoise. Et si l'actuel président du Grand Conseil, Rudolf Schmidlin (radical) est de Laufon, il est le premier président provenant du district.

Tous les habitants n'ont pourtant pas la chance de Rudolf Schmidlin. Le *Laufentaler Jahrbuch* consacre un article à Albin Fringeli qui aura 90 ans en mars. Il a été instituteur dans le canton de Soleure, car il a été éliminé à son examen d'admission à Berne à cause d'insuffisances en allemand. Il réussit peu après l'examen à Soleure. Il semble qu'à l'époque déjà on n'écrivait pas le même allemand à Berne, à Soleure et à Laufon.

Cet exercice d'évaluation repose sur une idée erronée: celle que le Jura a à légitimer sa liberté par des réalisations originales. Alors qu'en définitive, la revendication d'indépendance porte avant tout sur le droit d'une collectivité à prendre elle-même ses décisions.

Dans le Jura, on aime à marquer ses distances d'avec la Suisse qu'on juge un peu lourde et timorée; et le combat pour l'indépendance a laissé quelques traces d'amertume à l'égard de la Confédération, considérée comme trop partielle dans le conflit avec le canton de Berne.

Une attitude politique originale

La souveraineté conquise, comment s'est comporté le petit dernier, observé d'un œil inquiet par les autres cantons, lui qui se piquait d'originalité? La réponse, nous l'avons cherchée dans l'attitude du Jura lors des votations populaires fédérales.

Au cours des dix dernières années — soixante-sept consultations — le Jura s'est prononcé vingt-sept fois contre la majorité du pays et détient ainsi la première place de l'opposition. Mais il n'est pas isolé dans cette situation: Schwytz (vingt fois) et le Valais (dix-sept fois) sont aussi des habitués de l'attitude minoritaire.

Le Jura démarre très fort dans la contestation: le 3 décembre 1978 il est seul à refuser l'arrêté sur l'économie laitière et rejette à 85% le projet de police fédérale de sécurité, désapprouvé également par le peuple suisse (56%); dans la foulée il exécute à près de 70% la loi sur la formation professionnelle combattue par la gauche. Par contre le Jura accepte, comme la Suisse, la loi sur la protection des animaux: on respire, l'opposition n'est donc pas systématique.

L'analyse des votations populaires met en évidence quelques caractéristiques de l'attitude politique du Jura.

On trouve le nouveau canton aux avant-postes lorsqu'il s'agit de défendre les libertés publiques et les droits politiques: appui au droit de vote à dix-huit ans (1979) et refus de la révision du Code pénal (1982); également quand il est question d'ouverture au monde et de solidarité avec les étrangers: 44,3% de oui à l'initiative «Etre solidaires» (moyenne suisse: 16,2%); appui, avec Vaud et Neuchâtel, à la nouvelle loi sur les étrangers (1982) et le meilleur résultat

tat en faveur de l'entrée de la Suisse à l'ONU (40,2% de oui contre 24,3% pour l'ensemble du pays).

Dans le domaine social, le Jura tient compagnie au Tessin: oui à l'initiative sur les vacances (1985), oui à l'abaissement de l'âge de la retraite et aux 40 heures (1988). Par contre l'initiative pour l'assurance-maternité ne recueille qu'un quart des voix jurassiennes (1984) et la révision de l'assurance-maladie (1987), pourtant flanquée d'une allocation maternité, est rejetée plus sèchement encore qu'au niveau suisse. Le progressisme jurassien est limité par l'emprise du catholicisme: avec les cantons de Suisse centrale, le Jura accepte l'initiative «pour le droit à la vie».

Comme la Suisse romande — Valais excepté — le Jura est antinucléaire. Comme les Romands, les Jurassiens sont chatouilleux lorsqu'il s'agit de circulation routière: non à la vignette, non à la taxe poids lourds, non à la ceinture de sécurité.

Les rapports difficiles du Jura avec l'armée sont connus. Rien d'étonnant dès lors de voir ce canton donner le meilleur résultat à l'initiative pour un service civil (49,8%), à l'initiative pour l'introduction du référendum en matière de dépenses militaires (54,1%) et à l'initiative contre la place d'armes de Rothenthurm (70%).

Enfin, il est un sujet où le Jura ne transige pas: la suppression des subventions fédérales et de la participation du canton à des ressources fiscales fédérales. A huit reprises, entre 1980 et 1985, il rejette — en vain — des projets qui allègent les caisses cantonales.

Le Jura est bien Suisse

En définitive, l'image du Jura reflétée par les votations populaires de la dernière décennie n'est pas celle d'un mouton noir qui systématiquement ferait bande à part. L'attitude politique du nouveau canton s'inscrit dans la diversité qui caractérise la Suisse. S'il est un aspect où le Jura n'a pas fait preuve d'originalité, c'est bien celui de la participation: à cinq reprises seulement — sur vingt-six dimanches de votations — il a dépassé la moyenne suisse, se permettant même des creux à la moitié de la participation helvétique. A ce chapitre, le nouveau canton est plus suisse que la Suisse. ■

COURRIER

Une Suisse sans armée et sans ennemis

A propos de l'Initiative «Pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de la paix» (DP 932).

Les commentaires de DP sur le débat du Conseil national consacré à l'initiative pour une Suisse sans armée passent à côté de ce qui me paraît être l'essentiel: cette initiative est, à mon avis, la seule proposition réaliste formulée ces derniers temps pour éviter l'impasse dans laquelle la société industrialisée, tant à l'Est qu'à l'Ouest, est en train de se jeter. (...)

Je ne crois pas que les initiants s'imaginent, comme le dit DP, que la Suisse doit devenir un modèle des nations par l'abandon de son armée. D'ailleurs, le GSSA (Groupement pour une Suisse sans armée) a des contacts avec des groupes de même inspiration dans d'autres pays. Le problème est à l'échelle globale et l'armée doit être vue comme une institution universelle implantée dans quasiment tous les pays. Une sorte de multinationale du pouvoir, avec des ramifications dans toute la planète. Elle suce et épuise les ressources des pays dans lesquels elle exerce son activité, en créant elle-même les justifications pour son maintien: l'armée d'un pays sert de prétexte à celle des pays voisins et réciproquement. Il est quand même remarquable qu'à l'heure actuelle, environ la moitié de la compétence scientifique disponible dans des branches comme la physique soit utilisée plus ou moins directement pour développer et perfectionner les armements. Il y a même des scientifiques qui travaillent pour la guerre sans s'en rendre compte. Des usines d'armement existent dans la plupart des pays industrialisés et la vente d'armes est une des affaires les plus lucratives qui soit. L'armée arrive même à se justifier par les places de travail qu'elle offre. Cela veut bien dire que l'activité guerrière est admise comme participante à part entière dans le système économique. Et c'est là que se trouve, pour moi, le nœud du problème. On en est au stade où les dirigeants d'un pays, et je ne parle bien sûr pas que de la Suisse, sont devenus totalement incapables de *concevoir* un pays qui n'aurait pas d'armée.

La violence et les moyens de violence font aujourd'hui partie intégrante des activités humaines jugées nécessaires à la prospérité des Etats-nations. Ils font aussi partie de la méthodologie scientifique (vivisection, par exemple). Par rapport à la biosphère, l'homme a adopté une posture de conquérant sans pitié ni respect. Cette biosphère (Gaïa) n'est plus pour lui que «l'environnement», et sa protection n'est jamais qu'une activité économique supplémentaire.

Nous sommes dans une situation bloquée. Nous avons mis en place un système économique dont le mode de fonctionnement est totalement incompatible avec celui de la biosphère. Ce système économique a besoin de la violence pour son maintien. Et pour se maintenir, il est prêt à tout sacrifier, même ce qui le fait vivre. La défense armée admet que la protection des frontières et de la hiérarchie du pouvoir, qui sont la représentation concrète de l'Etat, doit être assurée même au prix d'un saccage complet de tout ce qui vit à l'intérieur des frontières de cet Etat. La sécurité nationale est devenue la raison première de l'insécurité internationale.

L'initiative dit que la Suisse n'a pas d'armée, mais aussi qu'elle ne se reconnaît pas d'ennemis. Cette démarche est à mon avis la seule que la Suisse puisse prendre pour débloquent la situation et provoquer par là un tournant historique. Que cela ne résolve pas tous les problèmes actuels comme par un coup de baguette magique est évident. C'est le début d'une démarche. Je ne nie pas qu'elle puisse être longue et difficile. Mais je ne suis pas aussi convaincu que DP que le débat doive déboucher sur un dialogue de sourds. Même s'il est vrai que l'armée a été jusqu'à aujourd'hui un sujet tabou, il y a certainement des militaires qui sont inquiets de l'évolution actuelle et qui ont une ouverture d'esprit suffisante pour aborder sans parti pris l'option d'une Suisse sans armée, quitte à se remettre eux-mêmes en question. Nous sommes tous dans le même bateau et nous nous en sortirons tous ensemble ou pas du tout.

Pierre Lehmann

Sacré Cherpillod !

Le camarade Cherpillod vient encore de publier quatre récits à l'Age d'Homme sous le titre générique de *Une Ecrevisse à pattes grêles...* Remarquez: je n'ai rien contre. Mais ce galopin nous annonce — promis, juré — depuis des années un livre sur Vallès, qu'il est seul à pouvoir écrire — même le livre de Max Gallo, j'en suis convaincu, ne fera pas le poids en face de celui que nous donnera, que finira par nous donner le Fils du Peuple! Or, voici quatre ou cinq ans déjà, comme je m'enquérerais: «Vallès? — Oui, oui, bien sûr, mais d'abord quelques nouvelles (il s'agissait de *La Nuit d'Elne*, et certes, je n'ai pas regretté!) après, je serai disponible...» Autant en emporte le vent!

Car aujourd'hui... Tout d'abord, dans *Littératures de Suisse romande*, de Mousse Boulanger et Henri Corbat, une préface pour le *Canton de Vaud...* Cherpillod n'aime pas Ramuz, c'est bien son droit (trente ans que nous nous querel-

lons sur le sujet, lui et moi!). Pas une raison, pourtant, pour écrire n'importe quoi! Par exemple (p. 52): «*Voyez pour-tant Ramuz: sa terre imaginaire ne comprend guère que le pays situé sur la rive droite du Rhône, comme si le reste du canton était un désert.*» Remarque très juste, camarade, d'autant plus que sur la *rive gauche* du Rhône, on ne trouve pas le plus petit village vaudois, pas le moindre hameau, pas un seul Vaudois (sinon moi — et quelques autres! — quand je vais rendre visite à Thonon à Bernard Christin, bibliothécaire de la Municipale, poète, peintre et sculpteur) — pas un Vaudois, mais des Valaisans en amont et des Genevois en aval, le Rhône servant justement de frontière!

Cela dit, il sera beaucoup pardonné à Gaston Cherpillod: ses récits sont épantants — je dirais: ce qu'il a fait de meilleur, si cela n'impliquait pas que les récits de *La Nuit d'Elne* ou encore le ro-

man intitulé *La Bouche d'ombre* sont moins bons.

Dans *Une Ecrevisse à pattes grêles*, on retrouve tout Cherpillod, ce ton inimitable, ce mélange de préciosité (imparfaits du subjonctif) et de parler populaire — Vallès a passé par là; de réalisme minutieux et cependant poétique et de gouaille, moins amère, me semble-t-il que dans tel autre livre. Par exemple: (réalisme poétique) «*Voici nos balances, nos leurres* (il s'agit de pêche à l'écrevisse, et c'est le pêcheur qui parle qui, du moins sur ce point, s'entendait avec le camarade Vincent!): *deux cerceaux de métal blanc que relie des fils de coton en forme de croisillons, avec, au milieu, surmontés d'un bouchon contre un éventuel vrillage, trois brins où j'ai noué la ficelle qui se déploie entre les dents de la fourche et en facilite l'envoi et la récupération sans à-coups...*»

Mais la critique n'est jamais loin, style Alternative socialiste verte: «*Les crustacés autochtones qui avaient réchappé de la peste dans les années trente y montraient de moins en moins le bout du rostre cependant, depuis que les cours d'eau s'étaient un à un mués en égouts à l'air libre dont notre légendaire hygiène, vertu surfaite, aucunement ne s'offensait.*»

Si j'avais encore un cadeau à faire à l'oncle César de Corcelles, je n'hésiterais pas: *Une Ecrevisse à pattes grêles!* ■

ASILE

La Suisse accumule, la Suède agit

(y) Elisabeth Kopp laisse à son successeur un lourd dossier, qui lui pèsera sans doute encore davantage qu'à elle: le problème des réfugiés. L'an dernier, 17'000 étrangers (10'900 en 1987) ont demandé l'asile en Suisse, dont 1500 au cours du seul mois de décembre, d'habitude plus calme. Nouveau record et nouvelle augmentation du nombre des cas non traités; près de 20'000 (14'700) requérants (avec famille de plus en plus souvent) attendent toujours une réponse, depuis plusieurs années pour beaucoup d'entre eux, qui vivent dans un état de tension insoutenable.

Et pendant que la bureaucratie helvétique s'enfonce ainsi dans l'application d'une législation impossible, le gouvernement suédois décide d'accepter en bloc 2000 candidats à l'asile, soit tous ceux qui attendaient une réponse depuis plus d'un an...

TREMblement DE TERRE

Tchernobyl chimique

(jd) A l'occasion du tremblement de terre en Arménie, *Die Weltwoche* (15 décembre 1988) rappelle que, depuis le début de ce siècle, ce type de catastrophe a fait plus de 1,8 million de morts, soit en moyenne 20'000 victimes par an. Un chiffre certes impressionnant mais qui reste modeste comparé à celui des victimes de la route: plus de 50'000 tués par an pour les seuls Etats-Unis d'Amérique.

Plus il y a concentration de population et d'installations à risque, plus les conséquences d'un tremblement de terre sont graves. Et l'hebdomadaire zurichois de rappeler la secousse qui détruisit Bâle le 18 octobre 1356, provoquant la mort de 300 personnes. Un tel tremblement de terre aujourd'hui — une hypothèse plausible si l'on en croit la géologie et la statistique — aurait des effets beaucoup plus dévastateurs, qu'un chercheur allemand n'hésite pas à qualifier de «Tchernobyl chimique».

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

Eric Baier, François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: JeanLouis Cornuz

Pierre Lehmann

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Morale, athéisme et politique

Il y a vingt-cinq ans, au moment de la création de *Domaine Public*, André Gavillet et l'équipe de rédaction avaient tenté de dégager (voir le n° 120 et l'article intitulé: «Une nouvelle religiosité ou un nouvel athéisme politique») une conception nouvelle de l'action politique. Libéré d'une part d'un marxisme trop pesant mais triomphant dans les milieux intellectuels français et d'autre part ouvert à l'influence de la psychanalyse socio-institutionnelle (G. Mendel), un tel réformisme athée se constituait comme le fondement, l'étoile qui déclenche l'action. Il devait être également considéré comme une forme de rupture avec la toute-puissante Eglise nationale vaudoise, ainsi que comme une exigence claire de convoquer la raison au cœur de tout projet d'investigation du monde.

Le temps a passé, la crise des idéologies a détruit la statue du commandeur marxiste, la crise religieuse a entamé jusqu'à l'os le magistère moral des Eglises, mais le besoin éthique semble appelé à jouer plus que jamais un rôle central dans la défense des fondements de la démocratie. Ecartelée entre la foi et la raison, l'éthique est-elle conciliable avec l'athéisme politique? Pour en débattre, nous avons rencontré deux hommes particulièrement concernés: le professeur d'éthique chrétienne Eric Fuchs (auteur avec Pierre Stucki d'un livre sur le fondement des droits de l'homme intitulé *Au Nom de l'autre*, Labor et Fides, 1985) et le philosophe Claude Droz, enseignant au Collège Rousseau.

DP: Dans votre leçon inaugurale à l'Université de Genève, Eric Fuchs, vous avez développé le thème des rapports entre la conviction et la raison.

Eric Fuchs: La question éthique par excellence peut être posée de la façon suivante: qu'est-ce qui fait que, dans certaines circonstances, autrui s'impose en moi comme une exigence absolue? Le rapport à autrui, attestant d'une précedence fondatrice, et donc d'une quête originelle de sens, est au départ un acte de reconnaissance fondé davantage sur une conviction que sur un argument rationnel.

DP: Comment alors peut-on fonder cette conviction si l'on ne veut pas nécessairement la rattacher à la théologie?

Eric Fuchs: Toute réflexion éthique ne peut que rencontrer sur son chemin cette attestation d'une parole qui nous précède, qui rend possible la communication. Le philosophe Habermas en particulier a montré que l'esprit moderne, dans la tradition des Lumières, a hypertrophié la raison instrumentale au point d'oublier que l'Autre existe en dehors de la conscience du sujet. C'est en m'inspirant des réflexions de Rawls,

Habermas et Ricœur que j'ai fondé les droits de l'homme non pas sur l'Evangile, mais sur la loi, sur une exigence de validité transcendentale et universelle, dont la loi de Dieu selon la Bible est un modèle particulièrement fécond.

DP: A l'opposé de la raison orgueilleuse et calcinée dénoncée par Habermas, le théologien Eric Fuchs invite l'homme à accueillir en lui, en dehors de tout dogmatisme figé, une exigence universelle de validité; une telle démarche vous est-elle familière, Claude Droz?

Claude Droz: Le point de départ d'Eric Fuchs, à savoir la relation entre raison et conviction m'interpelle beaucoup. Dans un récent travail encore en chantier, j'ai tenté de repérer, des pré-socratiques à la modernité, les traces de cette double conscience en même temps cognitive et éthique. Tout à fait frappante est cette volonté socratique et platonicienne de montrer la similitude de démarche, de l'amour d'une part, et de la raison connaissante d'autre part. En plein XXe siècle, ne voit-on pas une même volonté à l'œuvre d'intelligence aimante, qu'on nommera par pudeur «fraternité», «réciprocité», «communauté de dialogue».

DP: Claude Droz, vous partagez avec Eric Fuchs, un vif intérêt intellectuel pour les travaux de Paul Ricœur. Quel était son point de vue à propos de cette double approche de la conscience?

Claude Droz: Ricœur incarne bien le désir de satisfaire simultanément le besoin de clarification philosophique et le besoin éthique. Du côté philosophique, c'est par l'interprétation des grands textes (aussi bien ceux de la psychanalyse que ceux des sciences humaines) qu'il dégage une conscience rationnelle. Du côté éthique, il part de la situation de dialogue ou le JE et le TU fondent leur liberté-responsabilité en réciprocité sur une transcendance idéale visée par besoin de justice et de fraternité. Et ce moment transcendant et de dialogue apparaissait déjà tout aussi nécessaire au pôle philosophique: conscience intellectuelle et éthique tout à la fois, que l'effort herméneutique* de Ricœur dégage et incarne en même temps.

(propos recueillis par Eric Baier)

* L'herméneutique est la théorie de l'interprétation des signes comme éléments symboliques d'une culture.

ECHOS DES MEDIAS

A la fin de l'an dernier, le «mensuel européen» *Emois*, édité par Ringier, annonçait l'interruption de sa parution jusqu'en 1990 au moins. Le numéro 17 d'*Emois*, daté de décembre 1988/janvier 1989 n'en contient pas moins un dépliant invitant à l'abonnement annuel, avec une réduction de 30% par rapport à la vente au numéro. Couac dû à une décision trop soudaine de l'éditeur ou information non transmise à la maison Dynamail à Montreux, qui continue de vendre «les états de l'âme européenne»?

Double anniversaire à Saint-Gall: l'entreprise d'arts graphiques Zollikofer fête ses 200 ans d'existence et, simultanément, les 150 ans du quotidien *St-Galler-Tagblatt* dont le tirage atteint 70'000 exemplaires sous divers noms et en plusieurs éditions régionales.

Contre-feu sur un rapport incendiaire

(y) Comme les autres sociétés du secteur des services financiers privés, les compagnies d'assurances, toutes confondues, se complaisent dans le silence et la discrétion. Elles ne sortent de leur réserve que sur provocation caractérisée telle. A leurs yeux, le rapport d'enquête de la Commission des cartels sur *L'état de la concurrence sur le marché des assurances-choses* en était une. Un rapport explosif en vérité par l'enjeu formel qu'il représente, et par son contenu évidemment.

Coup d'essai

Tout d'abord, ledit rapport est le premier préparé et publié sous l'empire de la nouvelle Loi sur les cartels, péniblement élaborée par les Chambres fédérales et entrée en vigueur le 1er juillet 1986. Le premier donc à mettre en œuvre un nouveau type d'enquête, dirigée en l'occurrence par le professeur fribourgeois Pierre Tercier, qui allait devenir le président de la Commission des cartels. Autant dire un test à tous points de vue; y compris sur le plan de la procédure, qui a permis aux assureurs concernés de «griller» la Commission. En effet, en autorisant la publication du rapport, par lettre du 25 novembre 1988, le chef du Département de l'économie publique n'obligeait personne à attendre la conférence de presse prévue pour le mardi 20 décembre dernier; les assureurs, qui avaient reçu le texte en consultation le 25 mai, disaient dès le jeudi 15 décembre tout le mal qu'ils pensaient d'un travail d'experts éloignés de la pratique et brouillés avec la méthodologie. La violence des critiques émises par les représentants du cartel appelé Association suisse des assureurs de choses (ASAC) correspond à la fermeté des propositions anticartellaires du rapport et à l'audace de ses recommandations, qui concluent en substance au démantèlement des accords sur les tarifs et conditions en vigueur dans les branches de l'assurance mobilière ménage (feu, dégâts d'eau, bris de glaces, vol). Ces «affaires simples», dites aussi «de masse»,

concernent environ 2,5 millions d'assurés en Suisse, qui paient environ 1,5 milliard de francs à titre de primes annuelles aux 35 sociétés membres de l'ASAC (dont 22 suisses). Il ne reste que 2 à 3% du marché pour le quintet d'outsiders, Altstadt et Secura en tête.

En outre, la Commission fait toutes sortes de propositions s'adressant aux professionnels, ainsi qu'aux autorités fédérales et cantonales. Bref, le genre pavé dans la mare, qui ne sera lancé que par la volonté du conseiller fédéral de tutelle, soit Jean-Pascal Delamuraz. Le président de la Confédération a jusqu'à fin janvier pour décider si la Commission des cartels a bien compris sa nouvelle mission, ou si l'ASAC a eu raison de protester; ou encore pour décider, à la vaudoise, de ne rien décider avant la remise d'un rapport complémentaire par exemple — que les assureurs s'empresseront de fournir si ce n'est déjà fait. De toute manière, les intéressés devront être entendus; entretien pas triste en perspective, dans lequel les considérations économiques risquent bien de l'emporter sur les arguments juridiques.

Le droit et la vie des affaires

Et pourtant, il y aurait matière à parler droit de la concurrence. Car, au niveau des principes, la Loi sur les cartels du 20 décembre 1985 innove tout de même, notamment en redéfinissant la concurrence recherchée, qui doit être «efficace» et non plus seulement «possible», comme dans les deux décennies précédentes. Du coup, les entraves tolérées ne le sont que pour des motifs d'intérêt général, d'utilité économique et/ou sociale. Les juristes de la couronne y voient un progrès du libéralisme — le maximum que l'on puisse obtenir par une législation qui n'interdit pas les cartels et organisations analogues, mais en condamne seulement certains comportements abusifs.

La situation sur le marché des assurances-choses permettait évidemment tous les abus. La Commission des cartels ne

dit pas que l'ASAC viole systématiquement les règles du libre jeu de la concurrence, mais préconise toute une série de mesures, dont certaines plutôt drastiques, «afin de réinstaurer une concurrence efficace au sens de l'art. 29, 3^e al., 2^e phrase LCART», pour utiliser le jargon des experts.

Des quinze membres de la Commission, huit représentent différentes organisations économiques — ce qui ne garantit pas une attitude pro-business de leur part — des paysans aux consommateurs en passant par le Vorort, l'USAM, l'USS, COOP et Migros. Les autres sont professeurs et/ou avocats. Presque tous parlent un langage de juriste que les gens du business, pourtant souvent issus du même milieu, font semblant de ne pas comprendre. Inutile de chercher plus loin les causes des difficultés d'application du droit économique: le législateur fait une belle construction juridique et le manager la déclare sans doute esthétiquement satisfaisante mais non fonctionnelle. Comme si le droit des affaires ne pouvait réglementer le cadre de l'envie sans la tuer. ■

EN BREF

Albert Dussex vient de mourir à Sion. Ce fut le reconstruteur du Parti socialiste valaisan à la fin de la dernière guerre et aussi le fondateur, en 1946, du *Peuple socialiste*, le seul hebdomadaire du Parti socialiste subsistant en Suisse romande.

Herbert Maeder est conseiller national, le seul de son demi-canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, élu en 1983 sur la liste de l'Alliance des indépendants, tendance écolo avancé. C'est à lui, photographe de métier, que Sandoz a demandé les douze paysages alpins illustrant son calendrier 1989. La pureté des hauteurs pour compenser les miasmes de Schweizerhalle?

Depuis peu la façade de la gare de Berne porte l'inscription «staziun» (romanche) à côté des inscriptions dans les trois autres langues nationales indiquant l'affectation du bâtiment.